

**REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS
LA FARANDOLE
POUR LES 3-10 ANS**



1 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font auprès du Service Education, Enfance et Jeunesse aux dates indiquées par affichage dans les écoles ou voie de presse.

A la fin de la date des inscriptions, aucun changement n'est possible.

Les inscriptions se font **à la semaine** pour les vacances et **à l'année** pour les mercredis.

2 - REGLEMENT

Le règlement s'effectue :

- Chèques bancaires établi à l'ordre du "**régisseur A.L.S.H de La Gaude**".
- En espèces, carte bancaire, CESU au Service Éducation Enfance et Jeunesse.
- Paiement en ligne (**sauf pour les familles en prélèvements**)

3 – REMBOURSEMENT ET ANNULATION D'INSCRIPTION

Une absence en demi-journée ou un retard n'est accepté qu'en cas de rendez-vous médical, sur présentation d'un certificat médical, et toujours en accord au moins 24 heures avant, avec la directrice du centre.

Compte tenu du nombre de places limitées, l'enfant est susceptible d'être radié de l'ALSH au-delà de 3 absences non justifiées

Les journées d'absence ne donneront lieu à un remboursement que dans les conditions suivantes :

- **Absence supérieure ou égale à une semaine et sur présentation d'un certificat médical.**
- Toute annulation d'inscription sera acceptée si le Service Éducation, Enfance et Jeunesse est prévenu par téléphone, avec confirmation par écrit obligatoire, au moins **8 jours avant** le début de l'A.L.S.H

4 – HORAIRES DE PRESENCE

A.L.S.H « VACANCES SCOLAIRES » et A.L.S.H des « MERCREDIS » :

Les horaires d'accueil à l'A.L.S.H sont de **7h30 à 9h00**.

Les horaires de **départ** de **17h00 à 18h30**.

En dehors de ces horaires, aucune sortie anticipée ne sera acceptée.

Il est **important de respecter ces horaires** pour une meilleure organisation et pour le bien-être de votre enfant.

Néanmoins, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des sorties proposées. Dans ce cas les familles en seront averties à l'avance. Il leur est instamment demandé de respecter scrupuleusement ces horaires afin de ne pas rater le départ du car.

Lieu d'accueil de l'A.L.S.H:

Ecole Jean de Florette / Jean Monnet
Avenue Marcel Pagnol
06610 LA GAUDE

5 – REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants doivent être présents la journée complète.

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'intérieur des locaux de l'A.L.S.H.

Les différentes sorties et ces activités font l'objet d'un projet pédagogique, les parents doivent prendre connaissance de celui-ci.

La présence des parents à la réunion d'information animée par la directrice de l'A.L.S.H est vivement conseillée.

6 – MATERIEL A FOURNIR

Les enfants devront venir au centre avec un sac à dos contenant :

- Une casquette,
- Une gourde,
- Un vêtement de pluie,
- Des changes (pour les plus jeunes)

L'été, prévoir en plus :

- Un maillot de bain,
- Une serviette de plage,
- De la crème solaire

7 - DISCIPLINE

- ✓ Aucun enfant ne sera accepté à l'A.L.S.H si son inscription n'a pas été validée au préalable par le service Éducation, Enfance et Jeunesse.
- ✓ Les enfants ne doivent pas accéder aux bâtiments, passerelles et salles qui leur sont interdits.
- ✓ Les enfants ne doivent pas se promener seuls dans le centre, sauf sur autorisation d'un animateur.
- ✓ Les enfants ne doivent pas sortir du centre depuis leur arrivée jusqu'à leur départ, sauf accompagnés d'un animateur et dans le cadre d'une sortie ou d'une activité.
- ✓ Il est déconseillé aux enfants d'amener des jouets et autres objets personnels. Dans le cas contraire, l'équipe pédagogique ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou casse.
- ✓ En cas de retard répété ou d'indiscipline de votre enfant, une exclusion temporaire puis définitive (si récidive) pourra être notifiée aux parents.
- ✓ Le repas du midi et le goûter de 16 heures sont pris en charge par l'ALSH, sauf en cas d'allergie, l'enfant amènera son repas. Un protocole devra alors être remis à la directrice.
- ✓ La cigarette et toute boisson alcoolisée sont interdites dans l'enceinte du centre.